DEVENEZ AVOCAT AVEC L'EDACS!

Note d'information aux candidats admissibles au CRFPA | Promotion 2027–2028

Félicitations pour votre admissibilité au CRFPA ! Vous venez de franchir une étape importante sur le chemin de votre future profession d'avocat. Il vous reste désormais à réussir les épreuves orales pour concrétiser votre projet.

EN ATTENDANT, POURQUOI NE PAS COMMENCER À PRÉPARER LA SUITE ?

Découvrez les grandes étapes de votre future formation, les démarches à anticiper et les nouveautés de la promotion 2027/2028.

UNE ÉCOLE À TAILLE HUMAINE, DEUX SITES, UNE FORMATION TOURNÉE VERS LA PRATIQUE

À Montpellier ou à Clermont-Ferrand, l'École des Avocats Centre Sud (EDACS) vous propose une formation concrète, au plus près des réalités du métier d'avocat. Ateliers en petits groupes, simulations, mises en situation professionnelles, échanges avec des avocats, des magistrats et des praticiens expérimentés de divers horizons : ici, vous apprendrez en pratiquant.

Montpellier ou Clermont-Ferrand : à vous de choisir ! Toute la promotion se retrouvera ensuite à Montpellier, du 4 au 7 janvier 2027, pour une semaine de rentrée commune. L'occasion idéale de découvrir votre École et de faire connaissance avec vos futurs camarades.

VOTRE PARCOURS : 6 MOIS DE PPI, PUIS 12 MOIS D'ALTERNANCE

Du 11 janvier au 25 juin 2027 : le projet pédagogique individuel (PPI). Six mois pour découvrir un autre environnement professionnel : entreprise, juridiction, collectivité, association, cabinet d'expertise comptable ou cabinet d'avocats à l'étranger… Les possibilités sont nombreuses : faites preuve de curiosité, d'imagination et d'audace pour construire un projet qui vous ressemble !

Le PPI peut également prendre la forme d'un master 2 en droit suivi en France ou d'une autre formation diplômante juridique de niveau M2, sous réserve, dans ce second cas, du respect des conditions fixées par l'École. Quel que soit votre choix, pensez à faire valider votre projet par l'EDACS avant de vous lancer.

À partir du 5 juillet 2027 : douze mois d'alternance entre l'École et un cabinet d'avocats. Pendant cette période, vous alternerez des semaines d'enseignement à l'EDACS et des périodes de formation pratique en cabinet. **Votre cabinet d'accueil pourra être situé partout en France, métropolitaine et ultramarine, mais également dans un autre pays de l'Union européenne.** Une organisation qui vous permet de choisir librement votre lieu de formation pratique, tout en développant vos compétences au contact des professionnels.

Un début d'apprentissage décalé au 30 août 2027 pourra exceptionnellement être autorisé pour les élèves dont le PPI correspond à un master 2 en droit effectué en apprentissage jusqu'à fin août 2027, sous réserve de justifier de l'impossibilité de commencer le 5 juillet et d'obtenir **l'accord préalable et exprès de l'EDACS**.

NOUVEAUTÉ 2027 : DEVENEZ ÉLÈVE AVOCAT APPRENTI

L'EDACS dispose désormais de son propre centre de formation d'apprentis (CFA). Pour les douze mois en alternance, deux possibilités existent : **un contrat d'apprentissage**, avec statut de salarié et salaire selon les règles applicables, **ou une convention de stage**, avec gratification. Les conditions d'accès à l'apprentissage doivent être vérifiées avec le CFA et le cabinet d'accueil.

Quel que soit votre statut, vous suivez les mêmes enseignements et préparez le même CAPA ! La formation couvre la déontologie, l'expression orale, la pratique du métier d'avocat et la gestion de cabinet. Pour approfondir certains domaines et construire un parcours qui vous ressemble, **vous pourrez choisir parmi trois parcours optionnels**, selon vos centres d'intérêt et votre projet professionnel : droit public (Montpellier), droit de l'entreprise ou pratiques judiciaires (sur les deux sites). Chaque parcours optionnel est ouvert sous réserve d'un minimum de dix élèves inscrits.

INSCRIPTION : DEUX DÉMARCHES À ANTICIPER

1. **Dès le 5 novembre 2026** : effectuez votre préinscription en ligne, sur le site de l'EDACS (www.edacentresud.com), onglet « Formation initiale » rubrique « Inscription ».

2. **Du 25 novembre au 15 décembre 2026 inclus** : téléchargez votre dossier d'inscription sur le site web de l'école, remplissez-le, réunissez les pièces nécessaires et déposez-le (ou envoyez-le) à Montpellier ou Clermont-Ferrand. Votre inscription reste subordonnée à votre admission et à la vérification des conditions applicables.

ANTICIPEZ VOTRE RÉUSSITE : COMMENCEZ VOS RECHERCHES D'UN STAGE PPI DÈS MAINTENANT !

Vous êtes admissible au CRFPA : c'est le moment idéal pour vous projeter dans la suite de votre parcours. **N'attendez pas les résultats définitifs de l'examen pour rechercher votre stage PPI.** Misez sur votre réussite, explorez les possibilités, mobilisez votre réseau et osez contacter les structures qui vous intéressent. Plus vous anticiperez, plus vous aurez de chances de trouver un stage qui correspond réellement à vos envies et à votre projet professionnel.

L'objectif : être prêt à débuter votre PPI dès le 11 janvier 2027 !

Bien entendu, vous n'avez pas besoin d'avoir trouvé votre stage PPI ou votre futur cabinet d'accueil pour vous inscrire à l'EDACS. Vous pourrez poursuivre vos recherches après votre inscription, avec l'accompagnement de notre équipe et l'accès aux offres de stages et d'apprentissage diffusées par l'École.

LES DATES CLÉS

5 novembre 2026	Ouverture des préinscriptions en ligne
25 novembre 2026	Ouverture du dépôt des dossiers d'inscription
15 décembre 2026	Date limite d'inscription
4–7 janvier 2027	Semaine de rentrée commune à Montpellier
11 janvier–25 juin 2027	Période de PPI
5 juillet 2027	Début ordinaire des douze mois d'alternance
5–16 juillet 2027	Deux premières semaines d'enseignement
30 août 2027	Début exceptionnel de l'apprentissage, sur accord préalable de l'EDACS

ET MAINTENANT, CAP SUR LES ÉPREUVES ORALES !

Nous vous souhaitons beaucoup de réussite pour cette dernière étape du CRFPA et espérons avoir le plaisir de vous accueillir prochainement à l'EDACS.